



Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAUT

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2017

Date de convocation
Le 5 décembre 2017

Secrétaire de séance : -
B. de COLOMBEL

Acte publié le :
le 15 décembre 2017

Membres en exercice :	72
Présents :	56
Absents :	12
Pouvoirs :	4
Votants :	60

Le 12 décembre 2017, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre Socio Culturel de Gacé, sous la présidence Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET J-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. DREUX François, Mme LIARD Marie-Christine, M. LAMPERIERE Alain, M. CHOULET Jean-Marie, M. BIGOT Philippe, Mme BEAUVAIS-GUERIN M-Claire, M. ROMAIN Guy, Mme GRESSANT Martine, M. ROUMIER François, M. ROSE Gérard, M. QUEDEVILLE Jacques, M. TOUCHAIN Philippe, M. LAIGRE Thierry, M. LAIGRE Jean Claude, M. ROBIN J-Marie, M. JARDIN Daniel, M. COUSIN Michel, M. BRIANCON Gilbert, M. PLUMERAND Jean, M. PRESIER Guy, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, M. CAPLET Xavier, Mme TRINITE Monique, M. LURSON Patrick, M. FERREY Philippe, M. COTREL-LASSAUSAYE Daniel, M. BRUAND Bernard, M. CORMIER Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, Mme NOUCHET Nicole, M. TANGUY Gérard, M. LANGLOIS Georges, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, M. ROLAND Régis, M. LECACHE Stéphane, M. de LESQUEN Bruno, M. CHOLLET Michel, M. GRIMBERT Jean, Mme QUERU Nadine, Mme COUGE Huguette, M. PALLUD Jean, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. DE COLOMBEL Bertrand.

Pouvoirs

Mme TAVERNIER Marie-Odile a donné pouvoir à M. FERET Luc, M. STIMAC Michel a donné pouvoir à Mme QUERU Nadine, M. THOUIN Stéphane a donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe, M. LANGLOIS Paul a donné pouvoir à Mme BEAUVAIS-GUERIN M-Claire.

Etaient absents et excusés :

M. BIGNON Christophe, M. DESLANDES Kléber, M. LELOUVIER Vincent, M. GOURIO Alain, M. LANGLOIS Paul, M. BLONDEAU Frédéric, Mme BEAUDOUIN Isabelle, M. COUPE J-Luc, Mme DENIS Marie-Laure, M. PINHO Jérémias, M. BEQUET Luc, M. CHRETIEN Bernard est représenté par M. PRESIER Guy, M. GORET Didier est représenté par M. BRUAND Bernard, Mme BOIS Agnès est représentée par Mme NOUCHET Nicole.

20171212-01-SUBVENTIONS 2017 - MODIFICATIONS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,
Oui, l'exposé de Madame la Présidente,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

❑ **Décide d'accorder une subvention exceptionnelle pour l'exercice 2017 ainsi qu'il suit :**

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| - MJC de Gacé – Part CEJ 2017 | 6 399.95 € |
| - Rembt timbres cop scolaire Gacé | 40.80 € |

❑ **Adopte la Décision Modificative au Budget principal de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.**

20171212-02-SUBVENTIONS 2018 – JARDIN DE COLAS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'objectifs signée avec l'association : Familles Rurales de Vimoutiers – Jardin de Colas pour la gestion de la Structure Multi Accueil,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Considérant que les sommes demandées sont identiques à celles de l'exercice 2017,

❑ **Décide d'accorder les subventions ordinaires à l'association : Familles Rurales de Vimoutiers - Jardin de Colas pour la gestion de la Structure Multi Accueil ainsi qu'il suit :**

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - Subvention ordinaire : | 32 382.00 € |
| - Subvention pour le RAM / | 5 703.00 € |

❑ **Dit que les subventions seront versées ainsi qu'il suit :**

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - Subvention ordinaire : | 32 382.00 € |
| - Subvention pour le RAM / | 5 703.00 € |

❑ **Dit que les crédits suffisants seront prévus au Budget Primitif 2018 – Article 6574**

20171212-03 – INDEMNITE DU TRESORIER COMMUNAUTAIRE - ATTRIBUTION

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

(-1 abstention : M. de COLOMBEL Bertrand)

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux trésoriers des communes et des établissements publics locaux,

❑ **Décide** de demander le concours du Trésorier de Gacé, Monsieur VANDON Damien pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

❑ **Décide** d'accorder à Monsieur VANDON Damien, trésorier, l'indemnité de conseil et de gestion, au taux plein.

❑ **Décide** d'accorder à Monsieur VANDON Damien, trésorier, l'indemnité de confection des documents budgétaires.

■ **Dit** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, **à compter du 1^{er} janvier 2017.**

■ **Dit** que les crédits suffisants ont été prévus au Budget Primitif 2017.

20171212-04 – CLECT 2017 - AJUSTEMENTS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la CLECT lors de sa séance du 15 novembre 2017 proposant les ajustements ainsi qu'il suit :

- Sur les dépenses transférées :

Cela concerne le poste des ateliers relais implantés sur la commune de Gacé pour lesquels avaient été comptabilisée la dernière échéance d'emprunt de 2017, soit la somme de 6 246.93 €. L'estimation sur le montant des loyers transférés a été également réévaluée à la somme de 36 936.00 €.

- Sur les recettes transférées :

Un ajustement est intervenu sur la compensation part salaires de 2016 pour plusieurs communes modifiant la balance d'entrée. Cet ajustement porte sur la somme de 17 027 €, déduction faite de la convention historique entre la cdc de Gacé et la commune de Coulmer.

Les modifications intervenues génèrent des dépenses supplémentaires

- 1- Ajustements des sommes à redistribuer aux communes
- a. Rappel : 936 024.74 €
- b. Nle estimation 958 187.17 €
- c. Soit une différence 22 160.43 €, à financer
 - i. Soit : 12 303.50 € de recettes économiques à ajuster
 - ii. Et 9 856.93 € de dépenses à ajuster
 - 9 846.93 € pour la commune de Gacé
 - 10.00 € pour la commune de Canapville

■ Décide d'adopter la proposition d'ajustements proposée par la CLECT.

■ Décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des 2 ateliers relais : SUDPACK et Abattoirs de Volailles avec la commune de Gacé.

■ Décide d'adopter la décision modificative au budget principal de la communauté de communes.

20171212-05 - CONVENTION DE MANDAT – MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE CONCERNANT LES TRAVAUX DE VIABILISATION ET D'AMENAGEMENT DES EXTERIEURS DE 16 LOGMENTS SAGIM SUR LA COMMUNE DE SAINTE GAUBURGE – SAINTE COLOMBE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mandat signé en 2015 entre la communauté de communes des Vallées du Merlerault et la commune de Sainte Gauburge afin de réaliser une opération de viabilisation et d'aménagement des extérieurs de 16 logements sur cette commune,
 Considérant que les travaux sont aujourd'hui terminés,

Montant prévisionnel : 247 203.61 € HT
 Montant définitif : 258 673.10 € HT, soit 310 407.72 € TTC

☐ Adopte la répartition HT des charges entre les 2 collectivités ainsi qu'il suit

Total dernière facture TRIFFAUT TTC	258 673,10				
	Budget cdc			Commune Ste Gauburge	
HT	BP	Eau	OM	BP	Asst
Eau potable		10 460,00			
Ordures ménagères			31 398,00		
Assainissement					9 658,00
Eclairage public - candélabres				13 193,00	
Prestations d'aménagement	185 414,10			8 550,00	
			227 272,10		31 401,00
Répartition de la subvention exceptionnelle	30 000,00				
CDC			26 358,22		
Commune					3 641,78

☐ Adopte les écritures comptables à régulariser sur le budget 2017

Actuellement, à l'actif de la cdc			
Balance entrée 1-01-2017 au 21751	236 951,84		236 951,84
Inv n°30000-10			
Ecritures depuis le 1-01-2017 au 2317	106 862,95	dont	73 455,88
Inv n°17OM12000000024			
	343 814,79		310 407,72

Nb : les frais d'ingénierie, et annexes sont supportés par la seule cdc

sur fiche immo cdc, TTC		Eau	OM	Ste Gauburge	
sur Budget annexe		12 552,00	37 677,60		
			50 229,60		
Au 079-2317 à l'encontre de la commune				26 091,60	11 589,60
					37 681,20

☐ Dit que les opérations de régularisation à l'encontre de la commune de Sainte Gauburge seront les suivantes

 ▫ Reversement de la subvention
 D - Article 1328 - 01 3 641.78 €
 ▫ Emission d'un titre pour le remboursement des travaux faits pour le compte de la commune
 R- 079- Article 2317-822
 - Budget principal 26 091.60 €
 - Budget assainissement 11 589.00 €

☐ Adopte par voie de conséquence, la décision modificative du Budget principal de la communauté de communes

☐ Dit que les opérations de régularisation concernant le budget annexe de l'Eau seront les suivantes :

▫ Emission d'un titre CDC pour le remboursement des travaux faits pour le compte du Budget annexe :

R- 079- Article 2317-822	12 552.00 €
Et ▫ Prise en charge par le budget annexe EAU	
Op°778- Article 2317-	12 552.00 €
Op°777-Article 2315-	- 12 552.00 €

■ Dit que les opérations de régularisation concernant le budget annexe des Ordures Ménagères seront les suivantes :

▫ Emission d'un titre CDC pour le remboursement des travaux faits pour le compte du Budget annexe

R- 079- Article 2317-822	37 677.60 €
Et ▫ Prise en charge par le budget annexe ORDURES MENAGERES	
Op°0082- Article 2315-	37 677.60 €

■ Adopte par voie de conséquence, la décision modificative des différents budgets annexes de la communauté de communes.

20171212-07 - TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu les travaux réalisés pour faciliter l'installation d'un dentiste à Vimoutiers,

■ Décide de fixer le montant des travaux d'aménagement d'un cabinet de dentiste à Vimoutiers à la somme de **3 635.91 €**.

■ La somme sera recouvrée au Chapitre 77 – 7788- 511-S.53 à l'encontre de Mme DEL AGUILA MARTIN Sarah.

20171212-08A - PERSONNEL TERRITORIAL – FILIERE ADMINISTRATIVE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu l'évolution des charges de travail pour les services administratifs,

■ Décide de compléter le tableau du personnel

▫ à compter du 1^{er} janvier 2018, de créer un poste d'agent administratif, appartenant au cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS, à temps complet, à raison de 35 heures/semaine, relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

▫ à compter du 1^{er} février 2018, de créer un poste d'agent administratif, appartenant au cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS, à temps complet, à raison de 30 heures/semaine, relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984), en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. Cet emploi pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

☐ à compter du 1^{er} janvier 2018, en raison du départ des communes de FAY et MAHERU, de supprimer les postes d'agent administratif en CDI à raison de 16 heures/semaine et d'adjoint administratif de 2eme classe en CDI à raison de 6 heures/semaine.

☐ à compter du 1^{er} janvier 2018, pour la création du site internet de la communauté de communes, de créer un poste d'agent administratif, en CDD, pour une durée maximale de 6 mois, à raison de 35 heures/semaine, le point de départ du présent contrat sera arrêté en fonction de la date de livraison arrêtée par la commission communication du site internet.

☐ Décide d'arrêter la modification du tableau à compter du 1er janvier 2018 ainsi qu'il suit :

Cadre d'emplois	Cat	Grade	Postes créés	Quotité de travail	Statut
Filière administrative					
Attaché	A	Attaché principal	1	35	T
Rédacteur	B				
		Rédacteur principal 2eme classe	1	35	T
		Rédacteur	2	35 35	T T
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ere classe	1	18,75	T
		Adjoint administratif principal de 2eme classe	6	34,25	Dispo conv perso
				24	T
				9	CDI
				35	Dispo conv perso
				35	T
				2,1	T
				35	T
				5	Dispo conv perso
		Adjoint administratif	7	31,1	T
				35	T
				30	CDD, A compter du 1-02-18
				35	Site internet
				35	T

☐ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ainsi nommés seront inscrits au Budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

20171212-09 - PERSONNEL TERRITORIAL – FILIERE TECHNIQUE

Le conseil communautaire, **à la majorité,**

(1 contre : M. GOURDEL)

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu l'évolution des charges de travail pour les services techniques,

☒ Décide de compléter le tableau du personnel

☒ à compter du 1^{er} janvier 2018, de créer 2 (deux) postes d'adjoint technique, appartenant au cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES, à temps complet, à raison de 35 heures/semaine, relevant de la catégorie hiérarchique C ;

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (Article 3-2 de la loi n°4-53 du 26 janvier 1984), en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. Cet emploi pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

☒ à compter du 1^{er} février 2018, en soutien du responsable des services techniques, en CDD, pour une durée maximale de 6 mois, à raison de 35 heures/semaine, un poste d'agent de maîtrise, appartenant au cadre d'emploi des AGENTS de MAITRISE, relevant de la catégorie C.
Cet emploi pourra être amené à être pérennisé.

☒ à compter du 1^{er} mars 2018 et pendant la saison estivale, 2 (deux) postes d'adjoint technique, appartenant au cadre d'emploi des ADJOINTS TECHNIQUES, en CDD, à temps complet, à raison de 35 heures/semaine, relevant de la catégorie C, pendant une période ne pouvant excéder 9 mois

☒ décide d'arrêter la modification du tableau du personnel à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi qu'il Suit :

Cadre d'emplois	Cat	Grade	Postes créés	Quantité de travail	Statut	
Filière technique						
Technicien	B	Technicien principal de 1ere classe	1	35	T	
		Technicien	2	35	T	
			35	T		
Maîtrise	C	Agent de maîtrise	1	35	CDD, A compter du 1-02-18	
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2eme classe	7	35	T	
				35	T	
				20	T	
				35	T	
				30,32	T	
				35	T	
				35	T	
		Adjoint technique	56	35	T	
				35	T	
				35	T	
				35	T	
				35	T	
				10	NT	
				17,5	NT	
				35	T	
				9,25	NT	
				35	T	
				10	NT	
				35	T	
				19,08	T	
				35	T	
				4,5	T	
				18,49	T	
				21,41	T	
				35	T	
				6	NT	
				24,39	T	
				35	T	
				3	NT	
				14,37	CDI	
				29,9	T	
				30,49	T	
				5	CDI	
				35	T	
				23,87	T	
	Adjoint technique			56	8,5	NT
					35	T
		35	NT			
		35	T			
		35	T			
		28	T			
		32,2	T			
		35	T			
		10	NT			
		35	T			
		35	NT			
		35	T			
		30	T			
		31,5	CDI			
		32,68	T			
		14	CDI			
		35	NT			
		35	T			
		10	NT			
		12,5	NT			
		35	NT			
		16	CDI			
		35	NT			
		35	NT			
		3	NT			
		23	NT			
		7	NT			
	21	NT				
	27	T				
CUI CA			2	20	NT	
				35	NT	
SOUS TOTAL FILIERE TECHNIQUE			69			

20171212-10 - PERSONNEL TERRITORIAL – TOURISME – FILIERE ANIMATION - EMPLOIS CIVIQUES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu la réorganisation du service d'accueil et d'animation de l'office du tourisme,

☐ Décide d'arrêter pour la mise en œuvre de la politique touristique les besoins en personnel ainsi qu'il suit :

- 0.8 ETP animation (en poste actuellement)
- 0.08 ETP agent d'accueil à Gacé (agent mis à disposition par commune de Gacé)
- 0.20 ETP vacataires saisonniers accueil sur un volume horaire de 320 heures à répartir entre 1 ou plusieurs agents

☐ Décide d'arrêter la modification du tableau à compter du 1er janvier 2018 ainsi qu'il suit :

Cadre d'emplois	Cat	Grade	Postes créés	Quotité de travail	Statut
Filière animation					
Animateur	B	Animateur principal de 1ere classe	1	130 h mois	CDI
		Animateur	2	35 28,66	T CDI
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	13	35	T
				35	T
				4,5	NT
				35	T
				35	Dispo conv perso
				35	T
				35	Dispo conv perso
				12,6	CDI
				12,5	NT
				35	T
				30	NT
				320 h	CDI, à répartir entre 1 ou 2 agents
	en CDD, 8 animateurs BAFA, clsh				
	10	NT			
SOUS TOTAL FILIERE ANIMATION			16		

☐ Décide de mettre en place soit :

* avec la mission locale, structure agréée de la plateforme de service civique dès lors que les Missions Locales de Pays de l'Aigle – Pôle de Gacé et de le Merlerault et d'Argentant Pôle de Vimoutiers auront convenu de travailler ensemble

* soit directement avec la DDCSPP de l'Orne

un agrément collectif pour 10 emplois civiques (jeunes de 16 à 25 ans)

Ils auraient pour mission de faire remonter les besoins ou les attentes touristiques des communes, dresser l'inventaire des potentiels pour tout le territoire, assurer l'animation pendant les événementiels majeurs du territoire.

Recruté sur la base de 24 heures/semaine harmonisées, de mai à octobre, ils seraient affectés pour ¼ de leurs temps à la promotion du territoire, les ¾ restants seraient consacrés à des missions spécifiques qui seront déclinés avec les communes.

Les communes seront impliquées dans cette démarche afin d'identifier les personnes appropriées qui assureront le tutorat de ces jeunes.

Les missions sont complémentaires de celles de l'animatrice de l'office du tourisme, qui devra capitaliser sur les éléments recensés pour enrichir l'offre touristique et coordonner les actions.

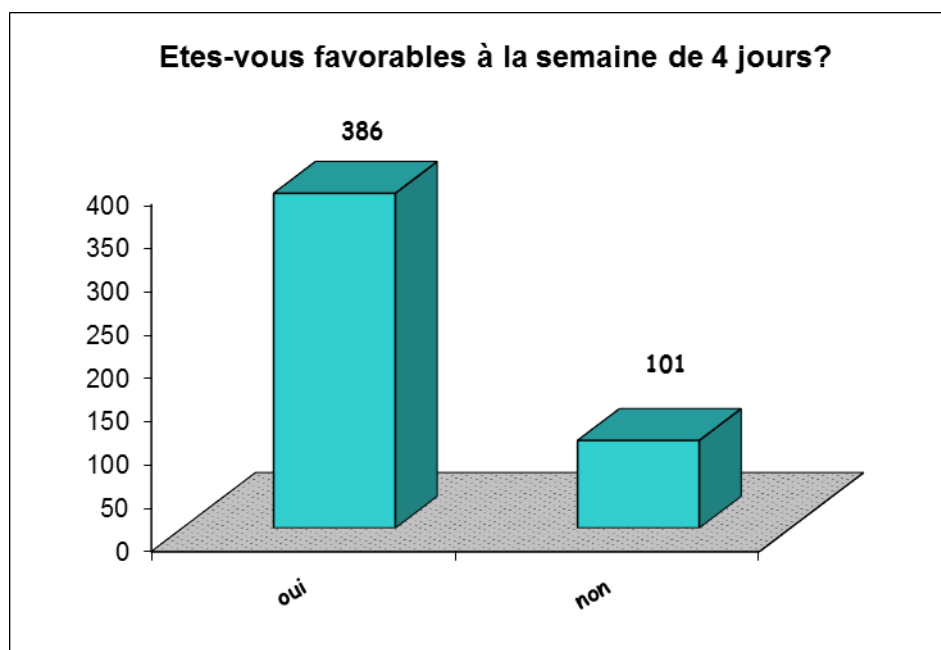
Les agents perçoivent une indemnité mensuelle de 480.14 € de l'Etat. La collectivité peut verser une indemnité complémentaire de 107.58 euros, soit $107,58 \times 10 \text{ agents} \times 6 \text{ mois} = 6\,454.80 \text{ euros}$.

■ Décide de désigner Monsieur ROBIN Jean-Marie pour assurer la mission de coordination des acteurs

■ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ainsi nommés seront inscrits au Budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

20171212-10B – MODIFICATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,
Oui, l'exposé de Madame la Présidente,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la consultation organisée à la fin de l'année scolaire 2017,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,



■ Décide de revenir à une organisation des temps scolaires, sur la base de 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi sur l'ensemble des établissements scolaires de la communauté de communes.

20171212-11 – PERSONNEL TERRITORIAL – SERVICE DU SPANC

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,
Oui, l'exposé de Madame la Présidente,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission SPANC,
Vu l'état des lieux des contrôles périodiques,

Sur la base d'une périodicité : 6 ans

*Ex cdc du Merlerault contrôles faits en 2012 sur les communes suivantes Authieux du puits, Champ Haut, Godisson, Lignières, Menil Froger, Menil Vicomte, Merlerault
Soit environ 350 à refaire en 2018*

Et Pour Pays du camembert : 735

Soit environ 1100 à refaire en 2018

Ex cdc du Merlerault contrôle faits en 2013 Echaffour, Genevraie, Nonant le pin, Planches, Saint pierre des loges, Saint Germain de Clairefeuille et Saint Gauburge Sainte Colombe

Soit environ 930 installations à reconstruire en 2019

Et Pour Pays du camembert : 200

Soit environ 1130 à refaire en 2019

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ Décide pour la bonne continuité du service public du SPANC

a- Faire un marché avec une durée limitée de un an pour les contrôles périodiques à réaliser en 2018.

b- Réfléchir soit au renforcement du service, soit à l'externalisation de certaines missions.

20171212-12 - AFFAIRES ECONOMIQUES – CESSION PHILIPPE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention atelier-relais avec promesse de vente signée avec l'EURL PHILIPPE dont l'objet était la mise à disposition d'un atelier de 330 m² dans la zone artisanale de SAP EN AUGÉ, moyennant un loyer remis de 750 € HT à compter du 1^{er} janvier 2011

Vu la demande de Monsieur Philippe en date du 15 novembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

▫ Prend acte du montant de l'opération

Cet atelier est situé sur la parcelle K 614 d'une contenance de 1 742 m².

Le coût de l'opération s'est élevée à : 218 652.62 € HT

Le terrain a été acquis pour 4 309.97 € HT

Soit, un total de dépenses pour la collectivité de : 222 962.59 € HT

La collectivité a obtenue des aides pour : 73 375.52 € HT

Soit un reste à charge de : 149 587.07 € HT

▫ Accepte de céder à l'EURL PHILIPPE l'atelier relais de 330 m², à compter du 1^{er} janvier 2018, l'atelier relais de 330 m² y compris le terrain d'assiette K 614, sis les Terriers à SAP EN AUGÉ, moyennant le prix de 111 968.11 € HT

▫ Dit que les frais annexes de la vente (notaire, ...) seront à la charge du vendeur

▫ Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente qui interviendra en l'étude de Maître RAULT J-Charles, à CAEN (14)

20171212-13 - AFFAIRES ECONOMIQUES – ATELIER RELAIS AB FOOD CONCEPT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la société AB FOOD CONCEPT est débitrice auprès de la communauté de communes d'une dette de 16 498.78 €,

▣ **Décide de surseoir à statuer sur ce dossier.**

Il sera étudié au mois de février dès lors que la société AB FOOD CONCEPT aura respecté ses engagements auprès de la Trésorerie de Gacé.

20171212-14 - ECOLE NOTRE DAME – AJUSTEMENTS 2017 ET PARTICIPATIONS 2018

Le conseil communautaire, **à la majorité**

(2 contre : Mrs CHOLLET, de COLOMBEL),

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de financement signée avec l'école privée Notre Dame de Vimoutiers en 2009, renouvelée en 2015 qui prévoit un ajustement des participations en fin d'exercice comptable,

		A	B	C	D	E	
	Ratio élèves	Budget total END	Depenses END pour les enfants cdc	Charges directes supportées par la cdc	Participations prévues	Participation réelle END	En + ou -
à partir du 1er juillet 2009		211 416			36 500,00		
2009-2010	.253/287	209 680	184 833	112 763	71 973,00	72 070,00	97,00
2010-2011	.228/262	241 395	210 062	132 878	69 850,00	77 184,00	7 334,00
2011-2012	.217/252	233 178	200 792	115 196	68 200,00	85 596,00	17 396,00
2012-2013	.212/242	230 622	202 032	132 955	80 611,00	69 077,00	- 11 534,00
2013-2014	.229/256	238 559	213 398	134 339	77 000,00	79 059,00	2 059,00
2014-2015	.233/266	248 728	217 871	136 970	77 000,00	80 901,00	3 901,00
Réalisé 2015-2016		242 960	208 517	127 428	77 000,00	81 089,00	4 089,00
<i>Prévisionnel 2016-2017</i>	<i>.237/272</i>	<i>247 000</i>	<i>217 039</i>	<i>134 580</i>	<i>82 459,00</i>		
Réalisé 2016-2017	.239/272	266 063	233 783	135 641	82 459,00	98 142,00	15 683,00
<i>Prévisionnel 2017-2018</i>	<i>.248/284</i>	<i>265 000</i>	<i>231 408</i>	<i>135 508</i>	<i>95 900,00</i>		
	<i>B</i>	:= Dep totales (A) x Nbr élèves total / Nbe élèves cdc					
	<i>E</i>	:= (B - C) - D					

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Considérant que les financements accordés respectent la règle de non dépassement des crédits alloués aux établissements scolaires publics de l'ex-cdc du Pays du camembert,

Décide de :

■ Fixer le montant définitif de la participation pour l'exercice 2017 à 98 142 €.

■ D'accorder un complément de financement au titre de la participation financière 2017 à verser à l'OGEC Notre Dame de Vimoutiers. Il s'élèvera au montant de 15 683 Euros.

■ D'adopter en conséquence la décision modificative au budget de la communauté de communes ainsi qu'il suit :

▣ 65738 :	Autres organismes	+ 15 683.00 €
▣ 022-	Dépenses imprévues	- 15 683.00 €

■ Fixer le montant de la participation pour l'exercice 2018 à 95 900 €. Elle sera versée en 10 mensualités, le douzième versement étant celui de l'ajustement après production des comptes.

20171212-15 - ECOLE MATERNELLE DU MERLERAUT - AJUSTEMENTS

Le conseil communautaire, **à la majorité**

(2 contre : Mrs TOUCHAIN, THOUIN - 6 Abstentions : Mmes LEBRETON, LIARD, Mrs HAUTON, BIGOT Ph, BIGOT M, BATREL),

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

▫ Prend acte du nouvel estimatif établi par le maître d'œuvre SICA Normandie pour la construction d'une nouvelle école maternelle en dehors du périmètre du PPRT au Merleraut :

Libellé	TX	Montant		Rappel
		HT	TTC	
Travaux aménagement extérieurs cours et aire de jeux		115 000,00 €	138 000,00 €	170 000,00 €
Travaux de construction de l'école auvents + aires jeux couvertes		725 000,00 €	870 000,00 €	885 000,00 €
Travaux pour construction pour cantine		315 000,00 €	378 000,00 €	395 000,00 €
Travaux extérieurs ; voirie et arrêt de cars		130 000,00 €	156 000,00 €	180 000,00 €
Honoraires SICA + BET		83 185,00 €	99 822,00 €	101 500,00 €
Frais annexes divers		35 000,00 €	42 000,00 €	35 000,00 €
Acquisition terrain d'assiette		50 400,00 €	60 480,00 €	50 400,00 €
Viabilisation terrain				
TOTAL DES DEPENSES,		1 453 585,00 €	1 744 302,00 €	1 816 900,00 €
DETR			394 000,00 €	394 000,00 €
Etat - FSIL Thématique			357 000,00 €	200 000,00
Département -				
FCTVA			289 623,90 €	289 623,90 €
Reste à charge de la collectivité			703 678,10 €	788 288,31
TOTAL DES RECETTES			1 744 302,00 €	
Surface construite : 830,65 m ²				
26 places de stationnement sur une surface de 340 m ²				

▫ Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre avec la société SICA Normandie afin de tenir compte de la baisse du montant du projet, tels que ci-après :

- VRD = 8 255.00 € au lieu de 11 430 € HT

- BATIMENTS = 74 390.00 € au lieu de 77 470.00 € HT

20171212-16 - SPANC – SUBV° AGENCE DE BASSIN – OPERATION SOUS MANDAT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats de la consultation pour la mise en place d'une tranche supplémentaire de travaux sur le territoire de la communauté de communes,

94 demandeurs dont 18 résidences secondaires,

24 abandons ou non réponses,

Soit 52 dossiers qui vont être présentés à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Répartition communale :

- Les Authieux du puits : 1
- Canapville : 1
- Croisilles : 2
- Echauffour : 3
- Godisson : 2
- Trinité des laitiers : 1
- Menil Vicomte : 1
- Merlerault : 2
- Mardilly : 3
- Neuville sur Touques : 3
- Orgères : 3
- Planches : 3
- Résenlieu : 5
- Sap en Auge : 1
- Saint Aubin de bonneval : 1
- St Pierre des loges : 7
- St Evroult de Montfort : 5
- St Germain de Clairefeuille : 2
- Ste Gauburge Ste Colombe : 4
- Ticheville : 1
- Vimoutiers : 1

Vu les conditions de financement d'une telle opération,

Rappel des taux de subvention de l'Agence Eau Seine Normandie :

Habitation $\leq$ 5PP: 9 500 € HT (10 450 € TTC)

Habitation $\geq$ 6 PP: + 1 200 € HT/ PP ou EH supplémentaire (1 320 € TTC)

Pompe relevage : + 1 400 € HT (1 540 € TTC)

Vu l'avis favorable de la commission SPANC,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

☐ Décide de donner un avis favorable à la mise en place d'une nouvelle opération sous mandat qui sera portée par le budget annexe du SPANC

Montant des travaux : 400 791€ en TTC

Montant de subvention (60%) : 240 475€ en TTC

☐ Décide d'adopter la décision modificative au Budget annexe du SPANC telle que ci-après

D		
Article 458178	Dépense – reversement subvention	240 475 €
R		
Article 458278	Recettes – subvention de l'AFB	240 475 €

20171212-17 - SPANC – SUBVENTION SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu l'avis favorable de la commission SPANC et les conditions de financement, à savoir : 20% du montant des travaux dans une limite de 2 000 € TTC, le plafond des revenus étant celui de l'ANAH,

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes €	Ménages aux ressources modestes €
1	14 360	18 409
2	21 001	26 923
3	25 257	32 377
4	29 506	37 826
5	33 774	43 297
Par personne supplémentaires	4 257	5 454

☐ Décide de donner un avis favorable au versement des subventions telles que décrites ci-après :

Communes	Revenus	Montant des travaux (devis) TTC	Aide CDC TTC
Saint Aubin de Bonneval	Très modeste	10 234.40 €	2000 €
Neuville sur Touques	Très modeste	6 290.35 €	1258 €
Saint Pierre des loges	Très modeste	7 645 €	1529 €
			4787 €
St Evroult de Montfort	Modeste en location à son petit fils	9557.35	1911 €
			6698 €

☐ S'engage à inscrire au budget primitif 2018 les crédits suffisants.

20171212-20 – VOIRIE COMMUNALE DE LA REGION DE GACE – FONDS DE CONCOURS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,
 Vu l'évolution des travaux de voirie sur la Région de Gacé,

☐ Décide de fixer le montant provisoire des fonds de concours à verser par les communes de la Région de Gacé :

	Estimation Voirie 2017	Tvx éligibles	Fds de concours
La Trinité des Laitiers	14 436,20 €	8 661,72 €	5 774,48 €
Menil Hubert	22 240,70 €	13 344,42 €	8 896,28 €
Chaumont	30 622,50 €	18 373,50 €	12 249,00 €
Cisai Saint Aubin	22 052,40 €	13 231,44 €	8 820,96 €
Résenlieu	8 916,90 €	5 350,14 €	3 566,76 €
Mardilly	8 440,00 €	6 752,00 €	1 688,00 €
St Evroult de Montfort	37 470,80 €	22 482,48 €	14 988,32 €
La Fresnaie Fayel	9 423,40 €	7 538,72 €	1 884,68 €
Orgères	8 194,40 €	4 916,64 €	3 277,76 €
Le Sap André	27 540,50 €	16 524,30 €	11 016,20 €
Croisilles	5 238,50 €	3 143,10 €	2 095,40 €
Neuville sur Touques	25 603,24 €	15 361,94 €	10 241,30 €
Coulmer	21 865,50 €	17 492,40 €	4 373,10 €
Gacé	15 946,00 €	12 756,80 €	3 189,20 €
Total	257 991,04 €	165 929,60 €	92 061,44 €

▫ Dit que les fonds de concours seront versés ainsi qu'il suit :

- 80% en 2017
- 20% restant en fonction de la facture définitive

20171212-21 - STATUTS DE LA CDC DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT - MODIFICATIONS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5241-41-3 du CGCT,

Vu les statuts consolidés de la communauté de communes - Arrêté de création de Madame le Préfet du 1^{er} décembre 2016,

Vu les dispositions de la loi NOTRe,

Considérant que les compétences exercées par les EPCI sont de 3 types :

- Les compétences obligatoires : la loi exige qu'elles soient nécessairement exercées par l'EPCI à fiscalité propre ;
- Les compétences optionnelles : la loi définit des groupes de compétences et fixe, par catégorie d'EPCI à fiscalité propre, le nombre minimum de groupes que doit détenir l'EPCI à fiscalité propre ; DGCL et DGFIP – Avril 2012 ;

- Les compétences facultatives : ce sont les compétences exercées par les EPCI à fiscalité propre en complément de celles exigées par la loi (compétences figurant dans les groupes définis par la loi comme optionnelles mais prises à titre facultatif et compétences qui ne peuvent être rattachées ni aux groupes de compétences obligatoires, ni aux groupes de compétences optionnelles).
L'EPCI à fiscalité propre issu de la fusion est donc investi, dès la fusion autorisée, de l'ensemble des compétences des EPCI fusionnés sur la totalité de son territoire.

☐ **Vu l'état des compétences telles qu'elles avaient été examinées au 1^{er} trimestre 2017**

COMPETENCES OBLIGATOIRES			
1- AMENAGEMENT DE L'ESPACE			
A- AMENAGEMENT DE L'ESPACE			
a- Toutes actions et études concourant à l'aménagement de l'espace et au développement du territoire			
b- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) dont la gestion a été confiée au PETR PAPAO – Pays d'Ouche			
c- Aménagement des bourgs (études)			
B- LOGEMENT – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES DEFAVORISEES			
d- Habitat et Cadre de vie			
Elaboration de programmes visant à répondre aux besoins de logements neufs et anciens			
Réhabilitation de logements anciens dans le cadre d'une OPAH			
Institution d'aides financières dans le cadre d'OPAH ou de PST			
e- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la consommation d'énergie			
2- ORDURES MENAGERES			
Collecte, transport et traitement des ordures ménagères			
Adhésion SICDOM (Syndicat Interdépartemental pour la Collecte et la Destruction des Ordures Ménagères) pour le traitement des OM, tri sélectif et la gestion des 2 déchetteries du Pays du camembert			
Adhésion SMIRTOM du Merlerault pour l'ensemble de la compétence pour la cdc de la région de Gacé et du Merlerault			
3- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
A- COMPETENCE ECONOMIQUE			
-			
- Actions promotionnelles y compris celles relevant de l'agriculture			
- Maintien, extension ou accueil des activités économiques, quelles que soient leurs natures			
- Achat, aménagement et équipement des zones d'activités			
- Entretien et gestion complète des zones d'activités et de tous les équipements			
- Zones éoliennes (à lister)			
Activités commerciales			
- Soutien aux activités d'intérêt communautaire - exp : maintien du dernier commerce			
- Politique locale du commerce, après définition de l'intérêt communautaire			
B- PROMOTION DU TOURISME			
- Actions en faveur des produits locaux			
- Création et gestion d'un office de tourisme intercommunal			
o Accueil des visiteurs			
o Promotion			
- Investissement et fonctionnement des équipements nouveaux :			
o Bornes camping cars : Merlerault, Gacé, Vimoutiers, Sap en Auge, Ste Gauburge			
o Points d'information touristiques			
o Signalisation des éléments du patrimoine			
o Entretien, valorisation et création de chemins de randonnée : pédestre, équestre, VTT, GR, routiers			
- Adhésion à tout organisme facilitant la promotion du tourisme			

COMPETENCES OPTIONNELLES			
1- INCENDIE			
Prise en charge du Contingent Incendie			
2- CULTURE			
Construction et fonctionnement des nouveaux équipements culturels communautaires			
A- MEDIATHEQUES			
Investissement et fonctionnement des équipements culturels existants :			
☐ Centre socio-culturel avec bibliothèque de Gacé ☐ Musée de la dame aux camélias ☐ Gestion communautaires des 2 pôles de la médiathèque à Vimoutiers et Sap en Auge ☐ Mise en réseau des médiathèques du territoire (à terme)			
B- ACTIONS CULTURELLES			
Soutien à des manifestations culturelles, après accord du conseil communautaire			
☐ Saison culturelle avec ODC, sur le territoire de Gacé ☐ Septembre musical ☐ Convention Orchestre de Normandie ☐ Toutes manifestations ou salons, dès lors que le conseil communautaire en aura validé le principe			
C- ACTIVITES MUSICALES			
Mise en place intervenants musicaux communaux dans les écoles (publiques et privées)			
Création et gestion d'une école de musique intercommunale dont			
Ecole de musique située à Vimoutiers			
3- MOBILITE			
Transport à la Demande (TAD) : Mise en place d'un Service de Transport à la demande			
4- ENFANCE			
A- PETITE ENFANCE : DE 2 MOIS A 6 ANS			
Création, gestion des structures multi-accueil du territoire dont :			
- Jardin de Colas à VIMOUTIERS			
Relais Assistantes Maternelles : RAM			
Création et gestion d'une Halte Garderie en partenariat avec les entreprises de la CDC de Gacé et les Services sociaux départementaux			
B - ENFANCE DE 6 A 11 ANS			
Création, gestion des centres de loisirs du territoire dont			
- Centre de loisirs de Pontchardon - MJC de VIMOUTIERS - Garderie péri-scolaire de SAP en AUGE - MJC de GACE - 2 Centres de loisirs sur le territoire du MERLERAUT			
C - MUTUALISATION DES COMPETENCES DES ANIMATEURS			
Dont :			
- animateur football de Ste Gauburge			
5- POLITIQUE SANTE			
Création, aménagement, entretien des bâtiments, équipements des établissements recevant les professionnels de santé dont :			

COMPETENCES FACULTATIVES				
1- ASSAINISSEMENT				
Prise en charge des études de zonage				
Assainissement non Collectif				
Création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)				
Aides à l'instruction des dossiers individuels de demande d'aide : AFB				
3- PARTICIPATIONS DIVERSES				
Subventions ponctuelles pouvant être allouées à des associations ou organismes				
Mise à disposition des agents et matériels cdc pour les animations locales : comice, et toutes fêtes locales ...				
Animaux errants : prise en charge de la participation financière du ou des refuges pour la gestion des animaux errants et services vétérinaires				
4- PERSONNEL				
Personnel administratif : secrétaires de mairie sur le territoire du Merlerault				
Personnel technique : mise à disposition par convention avec les communes et du matériels pour l'entretien des voiries, bâtiments et espaces verts				
5- ENFANCE J-A 17 ANS				
Création, gestion des centres de loisirs et d'accueil des adolescents, jusqu'à 17 ans dont				
□ MJC de GACE				
□ MJC de VIMOUTIERS, à terme				
6- URBANISME				
Elaboration, suivi et révision des documents d'urbanisme et de planification (PLUI, AVAP et RLPI), en cours du Pays du camembert				
Instruction des permis de construire, déclarations préalables et CU, (à reclasser dans comp obligatoires)				
7- SOCIAL				
Prise en charge du Contingent d'Aide Sociale et incidence reversement				
Chaque commune conserve à sa charge le fonctionnement de son CCAS (qui reste propriétaire de ses biens) et la gestion de l'aide sociale facultative				
Versement de subventions aux associations à caractère social				

□ Confirme la compétence SPANC dans les compétences facultatives

□ Fixe la règle de travail suivante pour l'évolution et l'harmonisation des statuts de la communauté de communes :

- 1- Présentation générale en Bureau
- 2- Travail de préparation avec les Vice-présidents en charge des commissions
- 3- Travail et présentation devant les commissions avec mesure des implications financières de chacun des choix
- 4- Conférence des maires, éventuellement

L'objectif est de présenter un projet, mi-février.

20171212-22 - COMITE DE SUIVI DU PPRT DU MERLERAULT - DESIGNATIONS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,
 Considérant les candidatures,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

□ Sont désignés pour représenter la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault au comité de suivi du PPRT du Merlerault :

- Titulaire
Monsieur HAUTON Charles
- Suppléant
Monsieur FERET Luc

20171212-23 - DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,
 Vu l'état de consommation des crédits,

☐ Décide d'adopter la décision modificative au Budget principal de la communauté de communes.

<u>Section de fonctionnement</u>					Montant	
Chap	Article	R/O	Fonc	Libellé	BP 2017 Pour mémoire	DM N°
D						
65	6574	R	421	Subvention	196 036,00	6 440,75
65	65738	R	211	Autres organismes	291 804,00	
.014	739211	R	.01	Attributions de compensation	966 186,74	22 160,43
66	66111	R	.01	Intérêts	355 000,00	- 41 000,00
67	678	R	.01	Dépenses exceptionnelles	212 767,96	- 109 668,63
.042	6811	O	.01	Amortissements	375 800,00	21 508,21
.022	.022	O	.01	Dépenses imprévues	53 365,00	- 20 000,00
.023	.023	O	.01	Virement S°investissement	2 340 876,26	123 100,00
Total des dépenses de fonctionnement					4 791 835,96	2 540,76
R						
.042 - Operation transfert entre section						
.042	722	O	.01	T Régie voirie	60 000,00	2 540,76
Total des recettes de fonctionnement					-	2 540,76

INFORMATIONS DIVERSES

Néant

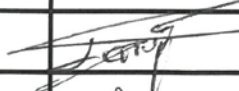
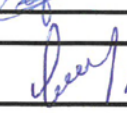
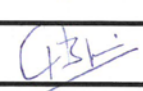
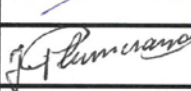
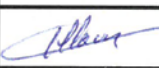
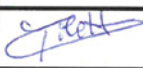
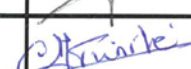
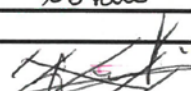
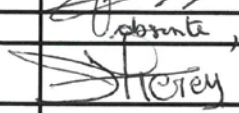
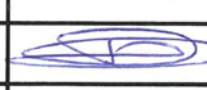
Séance levée à

SIGNATURES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Fiche de présence

12/12/2017

		Signature		Signature
Communes n'ayant qu'un délégué titulaire				
DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS	
<u>Aubry le Panthou</u>				
LAIGRE	Jean-Claude		RAILLON	François
<u>les Authieux du puits</u>				
ROBIN	Jean Marie		ROCHER	Ludovic
<u>Avernes Saint Gorgon</u>				
BIGNON	Christophe	Absent	GUESNET	Jean
<u>Le Bosc Renoult</u>				
JARDIN	Daniel		LAMI	Michel
<u>Camembert</u>				
COUSIN	Michel		LEBLANC	Cécile
<u>Canapville</u>				
BRIANCON	Gilbert		MORON	Philippe
<u>Les Champeaux en Auge</u>				
PLUMERAND	Jean		DESJARDIN	Guillaume
<u>Champosoult</u>				
CHRETIEN	Bernard	Absent	PRESIER	Guy
<u>Champ Haut</u>				
ALLAIN	andré		LAPIERRE	Jean Michel
<u>Chaumont</u>				
COLETTE	Thérèse		RENOUARD	Jérôme
<u>Cisai St Aubin</u>				
CAPLET	Xavier		GERMAIN	Jacques
<u>Coulmer</u>				
ROUMIER	François		BRECOURT	Dominique
<u>Croisilles</u>				
TRINITE	Monique		Bunel	Rémi
<u>Crouttes</u>				
DESLANDES Kléber		absent	POUSSIER	Jean-Luc
<u>Fay</u>				
TAVERNIER	Marie Odile		RUSSEAU	Gérard
<u>La Fresnaie Fayel</u>				
FEREY	Philippe		LEMESLE	Jean Guy
<u>Fresnay le Samson</u>				
LAIGRE	Thierry		TURPIN	Christianne
<u>La Genevraie</u>				
LELOUVIER	Vincent	absent	TESSIER	Jean Michel
<u>Godisson</u>				
LURSON	Patrick		DELFAUT	Géraldine

<u>Guerquesalles</u>				
GORET	Didier	Absent	BRUAND Bernard	B...
<u>Lignères</u>				
COTREL LASSUSSAYE	Daniel	D. Lassus	PIVETEAU Jeannine	
<u>Mahéru</u>				
CORMIER	jean Marie		VERHALLE Gérard	
<u>Mardilly</u>				
GOURIO	Alain	Absent	PEGARD Cathy	
<u>Le Menil Viconte</u>				
LANGLOIS	Paul	Absent	PERRIN Stanislas	
<u>Le Mesnil Hubert</u>				
LAMPERIERE	Emile	Pourvu à la BAUVAIS - GUERIN J. Cloué	BARBEY Jeanine	
<u>Menil Froger</u>				
BEAUDOIN	Isabelle	Absente	LEFRANT Brigitte	
<u>Neuville sur Touques</u>				
HUE	Jean Claude		LINCK Xavier	
<u>Nonant le Pin</u>				
QUEUDEVILLE	Jacques		BONHOMME Françoise	
<u>Orgères</u>				
FERET	Jean Pierre		MACE Jean	
<u>Planches</u>				
BOIS	Agnès	Absente	NOUCHET Nicole	Donk
<u>Pontchardon</u>				
TANGUY	Gérard	August	ZEYMES Marie Christine	
<u>Le Renouard</u>				
LANGLOIS	Georges		RAMILLON Jean René	
<u>Resenlieu</u>				
NOGUES	Nelly		LECORNU M-Françoise	
<u>Roiville</u>				
OLIVIER	Hélyette	Olivier	PEREY Yvette	Huer - Jaire
<u>Saint Aubin de Bonneval</u>				
STALLEGER	Pascale	Hallope	BISSON Jacques	
<u>Saint Germain d'Aulnay</u>				
HOORELBEKE	Dominique		HOULETTE Véronique	
<u>Le Sap Andre</u>				
LAMPERIERE	Alain		LAMPERIERE Pascal	
<u>St Evroult de Monfort</u>				
COUPE	Jean Luc	Absent	DAGONNEAU Jacky	
<u>St Germain de Clairefeuille</u>				
BEAUVAIS GUERIN	Marie Claire		ALEIXANDRE Roseline	
<u>St Pierre des Loges</u>				
ROLAND	Régis			

<u>Ticheville</u>				
BLONDEAU	Frédéric	Absent	BASSET	Françoise
<u>La Trinité des Laitiers</u>				
LECACHE	Stéphane		FOUQUET	Jean Paul
Communes ayant plus d'un délégué				
<u>Echauffour</u>				
FERET	Luc			
DE LESQUEN	Bruno			
<u>Gacé</u>				
CHOLET	Michel			
CHOULET	Jean Marie			
DENIS	Marie-laure			
DREUX	François			
GRIMBERT	Jean			
QUERU	Nadine			
STIMAC	Michel			Pourvu à fne QUERU
<u>Le Merlerault</u>				
GRESSANT	Martine			
GOUGE	Huguette			
PALLUD	Jean			
<u>Ste Gauburge Ste Colombe</u>				
BIGOT	Philippe			
OGER	Yvonne			
BATREL	Serge			
<u>Sap en Auge</u>				
ROSE	Gérard			
MAYZAUD	Marie-Thérèse			
ROBILLARD	Denis			
<u>Vimoutiers</u>				
ROMAIN	Guy			
TOUCHAIN	Philippe			
LEBRETON	Geneviève			
BIGOT	Michel			
ROUTIER	Isabelle			
THOUIN	Stéphane			
HAUTON	Charles			
LIARD	Marie-Christine			
BEQUET	Luc			
PINHO	Jérémiás			
DE COLOMBEL	Bertrand			
GOURDEL	Sébastien			